

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

SEANCE du 15 décembre 2022

OBJET MIS EN DELIBERATION

N° 2022-134

NOMBRE DE MEMBRES
COMPOSANT LE CONSEIL
MUNICIPAL 35

Présents..... 27
Représentés 7
Absents..... 1

Le 15 décembre 2022 à 20h00 les membres du Conseil Municipal de la ville du KREMLIN-BICETRE se sont réunis en l'hôtel de ville dans la salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur LAURENT, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 2 décembre 2022.

Membres présents :

M. LAURENT, M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. HEMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOU, M. HASSIN, Mme ETIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. EDET, Mme BRICOUT, Mme COURDY, Mme THIAM, M. TAPA, M. TRAORE, M. BOUFRAINE, M. KHIAR, M. BANBUCK, Mme HARTMANN, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU.

Membres représentés :

Mme BADOE par M. DELAGE
Mme BASSEZ par M. TRAORE
M. GIBLIN par M. BOUFRAINE
Mme DEFRANCE par Mme BOCABEILLE
Mme ALESSANDRINI par Mme HARTMANN
M. CHAPPELLIER par Mme COUTO
M. NICOLLE par M. BANBUCK

Membre absent : M. BELAINOUSSI

Secrétaire de séance : Mme COURDY

OBJET MIS EN DELIBERATION :

CREATION DU BUDGET ANNEXE MARCHE FORAIN

Madame Corinne BOCABEILLE expose au conseil :

La municipalité a fait le choix de changer le mode de gestion du marché forain, à compter du mois de mars 2022. Depuis cette date, c'est la ville qui gère le marché forain directement en régie.

Dans un souci de transparence, la municipalité souhaite que les dépenses et les recettes relatives à la gestion du marché forain soient retracées au moyen d'un budget annexe.

En effet, en vertu de l'article L. 2221-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal peut créer une régie dotée de la seule autonomie financière pour la gestion de ses services publics. Ainsi, les collectivités ont la possibilité de créer un budget annexe pour suivre toute compétence d'un service public administratif. Ces budgets annexes sont soumis à l'instruction budgétaire et comptable de la collectivité de rattachement.

Il est proposé au Conseil municipal de créer un budget annexe dédié à la gestion du marché forain.

_____ LE CONSEIL _____

Après avoir entendu l'exposé de Madame Corinne BOCABEILLE,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif,

Considérant le souhait de créer un budget annexe spécifique à la gestion du marché forain,

Vu l'avis de la commission municipale concernée émis à l'unanimité par 6 pour (M. DELAGE, Mme FOURCADE, Mme BRICOUT, M. CHIAKH, M. TRAORE, M. EDET) et 1 ne prenant pas part au vote (M. RUGGIERI),

Après en avoir délibéré, par 21 voix pour (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. HEMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOU, M. HASSIN, Mme ETIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. EDET, Mme BADO, Mme BASSEZ, M. BRICOUT, Mme COURDY, Mme THIAM, M. TAPA, M. TRAORE, Mme DEFRANCE), 8 contre (M. BOUFRAINE, M. KHIAR, M. GIBLIN, Mme ALESSANDRINI, M. BANBUCK, M. CHAPPELLIER, M. NICOLLE, Mme HARTMANN), et 5 abstentions (M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU),

_____ DECIDE _____

- Article 1 :** De créer un budget annexe pour la gestion du marché forain de la ville du Kremlin-Bicêtre, à compter de l'exercice 2023.
- Article 2 :** Dit que c'est l'instruction budgétaire et comptable M 14 qui est appliquée.
- Article 3 :** D'autoriser Monsieur le Maire à effectuer les démarches et à signer tous les documents afférents à la présente délibération.



Fait et délibéré en les jours, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

Le Maire

Jean-Luc LAURENT

La secrétaire de séance,
Corinne COURDY